



UN NOUVEL HÔTEL HOSPITALIER AU CHR D'ORLÉANS

Par Joëlle Hayek / Mettant à profit les locaux de la Maison d'Accueil Hospitalière (MAH) Môme, le CHR d'Orléans a développé un nouveau service hôtelier pour l'hébergement temporaire non médicalisé (HTNM) de ses patients. Un dispositif qui a rapidement démontré sa pertinence, comme nous l'expliquent Jean-Robert Chevallier, le directeur général adjoint du CHR, et le Docteur Dominique Dubois, président de l'association Môme.



Cela fait déjà un an que la MAH Môme accueille le dispositif d'Hébergement Temporaire Non Médicalisé.

Pourriez-vous nous en parler ?

Dr Dominique Dubois : À l'instar des autres Maisons d'Accueil Hospitalières présentes sur le territoire national, Môme accueille les proches des patients hospitalisés au CHR. Elle est pour l'essentiel utilisée dans un contexte pédiatrique, mais est ouverte à tous les accompagnants et aidants. Inaugurée il y a cinq ans et bénéficiant d'un statut d'association-loi 1901, la MAH Môme est située à proximité immédiate du CHR d'Orléans et totalise 12 chambres, dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite, comportant chacune entre 2 et 3 lits. Ses vastes espaces collectifs, son patio central aménagé et sa grande luminosité en font un lieu très agréable, qui a rapidement rencontré le succès.

Jean-Robert Chevallier : Néanmoins, entre la limitation de la programmation d'interventions chirurgicales notamment, due à l'épidémie Covid, et surtout les tensions sur les effectifs médico-soignants qui, de facto, ont entraîné une réduction de l'activité hospitalière, la fréquentation de la MAH Môme a baissé. Or, en sep-

tembre 2021, après une expérimentation nationale qui aura duré trois ans, le dispositif des Hébergements Temporaires Non Médicalisés, également dits Hôtels Hospitaliers, a été ouvert à tout établissement souhaitant le mettre en place. Nous avons donc saisi cette occasion pour créer notre propre HTNM au sein de la MAH Môme. D'abord testé dans quelques services pilotes – chirurgie adultes et enfants, cancérologie –, il est aujourd'hui en cours de généralisation à l'échelle du CHR.

Comment fonctionne plus concrètement cette structure ?

Jean-Robert Chevallier : Comme vous le savez, les hôpitaux publics font aujourd'hui face à des difficultés particulières, en lien avec la faiblesse des effectifs médicaux et paramédicaux. Les lits disponibles deviennent d'autant plus précieux et doivent être réservés aux patients en ayant véritablement besoin. L'ouverture de l'HTNM permet justement de répondre à cet enjeu en conjuguant hospitalisation ou soins en milieu hospitalier, et hébergement à proximité. Par exemple, une personne habitant loin et devant subir une intervention chirurgicale est habituellement hospitalisée dès la veille. Pourtant, l'immobilisation d'un lit

n'est pas justifiée sur le plan médical. Un accueil au sein de l'HTNM Môme est non seulement gratuit pour le patient mais également plus pertinent, et aussi plus confortable pour l'utilisateur ainsi que pour son éventuel accompagnant. Le taux de satisfaction enregistré est d'ailleurs proche de 100 %.

Dr Dominique Dubois : De la même manière, un patient ayant, par exemple, des séances programmées de radiothérapie devait auparavant soit faire le trajet quotidiennement, soit être hospitalisé pour toute la durée de son traitement. L'HTNM se révèle ici aussi comme une alternative plus appropriée. Mais naturellement, la décision revient au médecin, car l'état du patient ne doit pas nécessiter de soins ou de surveillance particulière. Une prescription médicale est donc requise au préalable, exception faite des femmes enceintes, qui peuvent être accueillies à leur demande dans les cinq jours précédant l'accouchement. Ce dispositif d'hébergement temporaire non médicalisé s'affirme en tout cas comme un complément précieux à la MAH Môme, eu égard au rayonnement du CHR d'Orléans qui, rappelons-le, deviendra très prochainement le CHU d'Orléans. ●